



N° D-2018.165

annule et remplace N° D-2018-156

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Prescrivant l'Enquête Publique relative
au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de FERRIERES-en-BRIE

LE MAIRE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-19 et L. 153-31 à L 153-33 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-3 à L. 123-18 et L. 123-2 à R. 123-27 ;
Vu la délibération en date du 23 octobre 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme et définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération en date du 4 mai 2018 du conseil municipal arrêtant le projet du plan local d'urbanisme en cours de révision ;
Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;
Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;
Vu la décision en date du 24 juillet 2018 de Monsieur Maurice DELCERCQ, premier vice-président du Tribunal Administratif de Melun désignant Madame Brigitte BOURDONCLE, commissaire enquêteur ;

ARRETE

Article 1 :

Il sera procédé, du mercredi 7 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus, à une enquête publique portant sur le plan local d'urbanisme révisé de la commune de Ferrières-en-Brie, sous la responsabilité de Madame MUNCH maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

Article 2 :

Madame Brigitte BOURDONCLE, domiciliée 3, impasse Emilie, LE PERREUX-SUR-MARNE (94170) a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Vice-Président du tribunal administratif par ordonnance en date du 24 juillet 2018.

Article 3 :

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

1° La délibération du conseil municipal n° 045-2018 du 4 mai 2018 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ; 2° Le bilan de la concertation ; 3° La synthèse des observations et des propositions formulées par le public lors de la concertation ; 4° Le projet de révision du plan local d'urbanisme, comprenant : Rapport de présentation, Projet d'aménagement et de développement durables, Orientations d'Aménagement et de Programmation, Documents graphiques du règlement, Règlement, Zonages, Annexes et bilan de la concertation ; 5° Les avis émis par les personnes publiques associées ; 6° L'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ; 7° L'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier sera consultable sur le site de la commune de Ferrières-en-Brie à l'adresse suivante : www.ferrieres-en-brie.fr

Article 4 :

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de Ferrières-en-Brie du mercredi 7 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture, à savoir :

- Lundi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Mardi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Mercredi de 8h45 à 12h00
- Jeudi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

La consultation du dossier s'effectue gratuitement.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Madame BOURDONCLE commissaire enquêteur, à la mairie de Ferrières-en-Brie à l'adresse sis 24, rue Jean Jaurès (77164), ou par mail : (urbanisme@ferrieresenbrie) en indiquant dans l'objet «enquête publique pour le plan local d'urbanisme de Ferrières-en-Brie » et à l'attention de Madame le commissaire enquêteur.

Article 5 :

Madame BOURDONCLE sera présente et recevra vos observations écrites ou orales du public à la mairie les jours et heures suivants :

- Mercredi 7 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Samedi 17 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 22 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 30 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mardi 11 décembre 2018 de 9h00 à 12h00

Article 6 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux diffusés à l'ensemble du département.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie annexe sise 24, rue Jean Jaurès ainsi que sur le site internet : www.ferrieres-en-brie.fr

Article 7 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin d'enquête pour établir un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont «favorables», «sous réserves» ou «défavorables».

Le commissaire enquêteur transmettra au maire l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Article 8 :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme révisé.

Article 9 :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie annexe sise 24, rue Jean Jaurès et sur le site internet : www.ferrieres-en-brie.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera communiquée à Madame la Préfète du département seine et marne.

Article 10 :

Le présent arrêté sera notifié à Madame la Préfète et affiché pendant un mois en mairie

Article 11 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la préfète de Seine et Marne
- Monsieur le sous-préfet chargé de l'arrondissement de Torcy
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Fait à Ferrières-en-Brie,

Le 18 octobre 2018



Le Maire,

Mireille MUNCH

Accusé de réception en préfecture
077-217701812-20181018-D-2018-165-AR
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018